sofréco

GUIDE D’INITIATION AUX BASES DE GESTION ET D’ACCOMPAGNEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES FAMILIALES

Programme d’Appui aux Dynamiques Productives

Date : octobre 2011

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES 1

1. INTRODUCTION 2

1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION 2

1.1.1. Limites de la vulgarisation traditionnelle 2

1.1.2. Nouvelles exigences des producteurs 3

1.1.3. Les effets du Conseil aux Exploitations agricoles Familiales (CEF) 3

1.2. OBJECTIF ET RESULTATS ATTENDUS DU GUIDE 4

1.2.1. Objectif 4

1.2.2. Résultats attendus 4

2. INITIATION AUX BASES DE GESTION 5

2.1. DEFINITION DES CONCEPTS 5

2.1.1. Le cycle de gestion 5

2.1.2. La gestion comme un processus d’aide à la décision au sein de l’exploitation agricole familiale 6

2.2. LES DIFFERENTS TYPES DE GROUPES FOCAUX DE CONSEILS ET LEURS SPECIFICITES 6

2.3. METHODOLOGIE D’INITIATION AVEC LES TYPES DE GROUPES FOCAUX DE CONSEILS 8

2.4. LES THEMES A ABORDER PAR GFC 8

2.5. LES OUTILS A DEVELOPPER 9

3. ACCOMPAGNEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES 12

3.1. CONSEILS TECHNIQUES 12

3.1.1. Les Types de Conseils 12

3.1.2. Autres appuis 14

3.1.3. Rôles des acteurs 15

3.2. APTITUDES ET COMPORTEMENTS REQUIS DES ACTEURS 17

3.3. SUIVI ET ROLE DES ACTEURS IMPLIQUES 18

3.3.1. Types de suivis 18

3.3.2. Fiches de suivis 20

3.4. LES REFERENCES TECHNIQUES ET TECHNICO-ECONOMIQUES 20

3.4.1. Les références techniques 20

3.4.2. Référentiels technico-économiques 21

4. CONCLUSION 23

1. INTRODUCTION
   1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION
      1. Limites de la vulgarisation traditionnelle

Depuis les années 60 jusqu’à nos jours, le secteur agricole du Bénin a connu des réformes dues à l’introduction et l’expérimentation d’une multitude d’approches et de méthodes. L’objectif visé par ces approches et méthodes était d’harmoniser les modes d’intervention en milieu paysan et d’améliorer la qualité de l’accompagnement des exploitants agricoles et de leurs organisations dans leurs domaines d’activités. Plusieurs approches ont été développées par les structures étatiques et les Projets/Programmes. On peut retenir entre autres : i) L’approche par filière, ii) « Training & visit », iii) Approche Participative Niveau Village, iv) Approche producteurs à producteurs, v) Farmers Field School vi) Approche par la demande, etc. Ces différentes approches visent :

* la promotion et la structuration des acteurs des filières ;
* la vulgarisation de pratiques culturales et des techniques pour améliorer la production et la productivité ;
* l’augmentation et la sécurisation du revenu de l’exploitant ;
* le renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations depuis la base ;
* l’implication du producteur au cœur des dispositifs et des actions.

Cependant, force est de constater que ces différentes méthodes et approches d’appui aux producteurs et productrices ont fait l’objet de vives critiques au vu de l’importance des ressources consenties et des résultats très mitigés obtenus. Les principales limites constatées se résument comme suit :

* modèle descendant où la participation des producteurs est faible ;
* les besoins agricoles des producteurs ne sont pas toujours bien pris en compte ;
* peu d’appropriation des techniques par les bénéficiaires ;
* environnement externe peu pris en compte ;
* approche uniquement technique et basée surtout sur la production végétale.

Les raisons fondamentales des critiques étaient axées essentiellement sur le mode d’intervention des approches qui est fondé plus sur les aspects techniques de production et non la prise en compte de l’exploitation dans sa globalité. Il va falloir donner un autre contenu aux innovations et réformes ; car les besoins des producteurs sont de plus en précis et évolutifs.

Les innovations et réformes à apporter dans le secteur agricole et rural devraient donner un nouveau contenu aux programmes d’appui au développement afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle dans le développement socio-économique des pays en voie de développement.

* + 1. Nouvelles exigences des producteurs

Les exploitants agricoles ainsi que leurs organisations professionnelles ont des besoins croissants de renforcement de capacité, notamment en matière de conseils techniques et économiques pour que leurs exploitations deviennent plus productives et plus compétitives. Ce changement fait apparaître des producteurs «modernes» qui sont en mesure de contribuer aux réflexions et aux actions visant à améliorer leurs conditions de travail et de vie. Ces producteurs sont donc capables de formuler leur attentes et demandes à partir des informations disponibles ou des résultats obtenus sur leurs exploitations. Il leur faut alors un renforcement de compétences en matière de gestion de leurs exploitations permettant de mieux identifier leurs faiblesses techniques et organisationnelles et de mettre en œuvre des solutions appropriées pour optimiser leurs facteurs de production (terre, capital, et travail). Ces services à rendre aux producteurs constituent une mission non exclusive de l'Etat et peuvent également être mis en oeuvre par le secteur privé et les Organisations Professionnelles Agricoles.

C’est dans cet ordre d’idée que le Projet d’Amélioration et de Diversification des Systèmes d’Exploitation (PADSE) par son intervention, a induit des changements progressifs de mentalité et de comportements permettant aux adhérents de faire évoluer leurs pratiques techniques, financières, organisationnelles, environnementales et sociales.

* + 1. Les effets du Conseil aux Exploitations agricoles Familiales (CEF)

L’importance du CEF réside dans ses effets sur l’exploitation agricole familiale et sur les adhérents :

* il contribue à faire émerger un nombre croissant de producteurs capables à la fois d’intensifier (par exemple passage de rendements en coton graine d’une tonne à deux à travers la maîtrise des itinéraires techniques, l’utilisation des engrais, etc.), de gérer leurs exploitations et la trésorerie de la famille, d’améliorer leurs revenus, de faire des choix en matière d’amélioration de leur ferme, d’organiser le travail, etc. ;
* il suscite des demandes d’innovations et de conseils techniques pour mieux gérer leur exploitation (gestion de la fertilité des sols, amélioration de l’élevage, etc.), de possibilités d’accès plus facile à un crédit mieux adapté, de mise en forme de plans de développement de leur exploitation (avec délimitation de parcelles, assolement, association agriculture/ élevage, etc.) ;
* il aide à poser les problèmes des services prioritaires que doivent rendre les organisations de producteurs à leurs membres et à mettre en évidence certaines de leurs faiblesses (mauvaise gestion, manque habituel de transparence, etc.) ;
* il fait prendre conscience de l’importance de formations bien ciblées, dispensées par des conseillers appuyant les agriculteurs formés, pour initier des changements importants dans la conduite des exploitations et la gestion de la trésorerie familiale ;
* il dispose des prestataires spécialisés dans le domaine avec un réseau de conseillers CEF et des animateurs relais ;
* il incite à l’émergence des adhérents dans les organes de décisions des OP, sollicitation des adhérents dans la gestion des infrastructures communautaires, personnes ressources dans les villages pour les prises de décisions, réalisations individuelles (construction, matériel roulant, etc.).

Plus largement on assiste à un changement de mentalités de personnes se libérant des conformismes et des habitudes grâce à l’ouverture offerte par des formations en phase avec leurs réalités et à un élargissement de l’impératif d’assurer une bonne gestion (vers les femmes, vers les voisins, vers les communes, vers les OP, etc.).

Tous ces acquis constituent le socle pour la formulation du Programme d’Appui aux Dynamiques Productives (PADYP). En effet, la nouvelle démarche que le PADYP se propose de développer dans la mise en œuvre du CEF s’inscrit dans une logique de renforcement de capacité et de conseils et vise à satisfaire les demandes des producteurs, lesquelles sont identifiées, analysées et catégorisées. Dans la mise en œuvre dudit programme, il est prévu l’élaboration des guides méthodologues dont « le guide d’initiation aux bases de gestion et d’accompagnement des exploitations agricoles ».

Ce guide s’adresse prioritairement aux conseillers CEF. Il a pour but de permettre une harmonisation de l’approche, de décrire les tâches et le profil des conseillers, les méthodes et outils de gestion et d’accompagnement ainsi que le dispositif opérationnel.

Le présent guide comporte les parties suivantes :

* initiation aux bases de gestion (définition des concepts, les différents catégories de GFC, les termes susceptibles d’être abordés et les outils de gestion à développer) ;
* accompagnement des exploitations agricoles (les types de conseils, le rôle des acteurs impliqués, aptitudes et comportement des conseillers et les références techniques et technico-économiques).
  1. OBJECTIF ET RESULTATS ATTENDUS DU GUIDE
     1. Objectif

Ce guide a pour objectif d’aider les conseillers à mettre en œuvre une approche progressive et cohérente d’accompagnement des producteurs en CEF. Il traite des éléments ci-après :

* outils de sensibilisation et de formation des adhérents aux bases de gestion des exploitations agricoles familiales ;
* types de conseils et démarche de mise en œuvre ;
* suivi des adhérents ;
* référentiels technico-économiques des principales productions ;
* autres appuis aux adhérents.

Etant donné que cet outil a été élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle démarche CEF du PADYP, il sera expérimenté par les conseillers appelés à accompagner les producteurs dans la recherche de solutions à leurs demandes. Ce guide élaboré devra être évolutif en fonction des améliorations à apporter.

* + 1. Résultats attendus

Les résultats attendus du guide d’initiation aux bases de gestion et d’accompagnement des exploitations agricoles sont :

* les thèmes et outils de gestion à aborder par chaque GFC sont connus ;
* les types de conseils mis à la disposition des producteurs sont appliqués ;
* les références techniques et technico-économiques sont élaborées et utilisées par les conseillers.

1. INITIATION AUX BASES DE GESTION
   1. DEFINITION DES CONCEPTS

Le concept gestion a une pluralité de définition selon les auteurs et les domaines d’activités. D’une façon générale, gérer c’est avoir la maîtrise d’outils qui facilitent les prises de décisions qui permettront la réussite des activités d’une entreprise agricole. Gérer, c’est aussi prévoir les événements qui vont se dérouler et auxquels l’entreprise agricole aura à faire face afin de mieux s’organiser. C’est également agir aujourd’hui pour mieux vivre demain.

Dans les exploitations agricoles familiales, il est indispensable de comprendre la notion de gestion. En effet, la gestion correspond à l’ensemble des processus de décision. Elle apparaît avant tout comme une méthode de prévision reposant, entre autre, sur le suivi et l’évaluation des actions d’une entreprise. C’est une démarche itérative d’analyse des besoins, de définition d’objectifs, de mise en œuvre et d’évaluation d’activités pouvant aborder différents domaines tels que : i) approvisionnement alimentaire, ii) conduite des cultures ou du troupeau, iii) organisation de la main d’œuvre, iv) maîtrise des flux financiers ou physiques, etc. Elle nécessite des analyses techniques, économiques, financières, juridiques, etc.

L’amélioration de certaines décisions nécessite des chiffres, des enregistrements et des calculs. Les chiffres sont utiles pour garder la mémoire des faits, d’où la mise en place des outils de gestion au sein de l’entreprise agricole. Les enregistrements réguliers de données sont nécessaires si l’on veut suivre précisément l’évolution de certains paramètres (rentrées et sorties d’argent par exemple). Mais ils peuvent être facultatifs s’il s’agit seulement d’évaluer certains résultats et on peut valablement s’appuyer sur la mémoire du paysan pour appréhender ensuite certains éléments importants, ce qui demande une plus grande régularité du conseiller.

* + 1. Le cycle de gestion

La gestion est un processus qui part d’une analyse des besoins à satisfaire et aboutit à une évaluation suivie d’une nouvelle analyse de besoins. C’est un processus itératif qualifié de cycle de gestion schématisé ci-dessous :

Identifier, analyser les besoins, Définir les objectifs et prévoir les activités

Agir en exécutant les activités planifiées

Évaluer les résultats obtenus en comparaison aux prévisions

**Exploitant agricole et sa famille**

Suivre et ajuster au fur et à mesure

* + 1. La gestion comme un processus d’aide à la décision au sein de l’exploitation agricole familiale

La mise en pratique de la gestion au sein d’une exploitation agricole propose aux exploitants un certain nombre d’outils qui permettent de comparer leur mode d’organisation et les résultats auxquels ils parviennent et de poursuivre éventuellement par des tests d’innovation afin d’améliorer les performances technico-économiques de l’unité de production. Ces outils permettent à l’exploitant de :

* comprendre ce qu’il fait, comment et pourquoi :
* comment combinent-ils plusieurs activités et pratiques agricoles au sein de leurs exploitations?
* quelle est la rationalité de leurs pratiques?
* quels sont les problèmes techniques et économiques auxquels ils se trouvent confrontés?
* quelles sont les contraintes qui limitent le développement de leurs exploitations?
* Évaluer les résultats obtenus :
* quelles sont les performances techniques obtenues pour chacune des activités?
* quelles sont les performances économiques globales de l’exploitation, en termes de richesse créée et de revenu des exploitants?

Chacun des principaux éléments d’analyse aboutit plus tard soit à une amélioration ou au maintien de la pratique, soit à un changement de comportement. Une décision est donc prise par l’exploitant pour ainsi améliorer les performances de l’exploitation.

* 1. LES DIFFERENTS TYPES DE GROUPES FOCAUX DE CONSEILS ET LEURS SPECIFICITES

Dans le but de disposer des groupes plus ou moins homogènes, le PADYP a proposé une catégorisation qui sera fonction des attentes diversifiées et priorisées des adhérents. D’autres critères (comme certains besoins spécifiques) peuvent être la base des différenciations au sein de chaque catégorie. Toutefois, l’appartenance à une catégorie de GFC n’est pas figée. On peut assister à un passage d’une catégorie à une autre suivant les objectifs et l’identification de nouvelles attentes. Initialement appelés Groupe d’Intérêt Professionnel (GIP), le PADYP se propose de les reconnaître sous la dénomination Groupes Focaux de Conseil (GFC).

En effet, le GFC est un regroupement de producteurs ayant les mêmes besoins ou attentes ou des objectifs de production similaires. L’idée est de partir de leurs attentes et de leur fournir les types de conseils appropriés. La finalité est la mise en pratique des conseils pour des prises de décisions conséquentes.

Pour la constitution des groupes, le PADYP mettra un accent particulier sur la réponse aux demandes et attentes des producteurs ayant des problématiques identiques ou apparentées. Ainsi, pour la mise en œuvre du CEF, le PADYP se propose une démarche différenciée qui distinguera pour l’ensemble des producteurs à recenser, quatre types de GFC.

* **GFC/se** : c’est le groupe de producteur ne sachant ni lire ni écrire aussi bien en français que dans les langues nationales représentatives. La finalité des objectifs des adhérents étant l’amélioration de leurs conditions, la lecture et l’écriture ne constituent pas donc un facteur limitant pour accéder à certains outils CEF.

Les adhérents formuleront leurs besoins et ensemble avec le conseiller ils définiront les stratégies à mettre en place pour trouver des approches de solutions. Ici les échanges se feront en salle ou sur une exploitation ou tout endroit retenu par les membres du GFC. Les canaux de communication prédominantes ici sont : i) les discussions, en identifiant les producteurs ayant capitalisé des expériences sur des problématiques bien précises, ii) les visites d’échanges pour acquérir des connaissances par rapport aux innovations endogènes, iii) les parcelles de démonstration et iv) l’utilisation des images ou des figurines.

Compte tenu des exigences particulières et de la méthodologie à mettre en œuvre pour accompagner ce groupe, il est souhaitable que le conseiller lui-même s’occupe de la gestion du groupe à défaut le confier à un animateur Relais compétent qu’il suivra particulièrement.

* **GFC/al** : C’est le groupe des adhérents non alphabétisés qui souhaitent s’investir dans l’apprentissage d’outils de rationalisation des décisions. L’alphabétisation fonctionnelle sera une composante importante du programme de travail de ces groupes.

L’expérience PADSE montre que les non alphabétisés des producteurs ruraux sont de plus en plus nombreux à solliciter le CEF. La prise en compte de ce groupe constitue une opportunité pour ce programme qui ambitionne d’atteindre à terme 18 000 adhérents et de contribuer à créer des noyaux de producteurs pour l’enracinement du CEF dans les localités retenues. L’effet de seuil recherché sera atteint avec l’implication massive de cette catégorie d’adhérents.

C’est un public très important pour la mise en œuvre du CEF. Avec cette catégorie d’adhérents, on assistera à la valorisation conjointe du CEF et de l’alphabétisation. Dans un sens, le CEF permettra de rendre plus fonctionnelle l’alphabétisation par une démarche de capacitation qui focalise l’attention des apprenants sur des textes évoquant des thématiques relatives au CEF plutôt que d’autres choses. En revanche, la volonté d’accéder à la démarche CEF doit être le principal élément motivateur pour s’engager dans un processus de maîtrise de l’alphabétisation. C’est pourquoi le PADYP dans sa démarche de mise en œuvre ne voudra pas dissocier les deux approches et pense que l’alphabétisation devrait être mise en œuvre par les mêmes prestataires CEF afin de retrouver l’effet de complémentarité.

Dans ce dispositif, les conseillers et les AR ont un rôle capital à jouer. Ainsi, afin d’établir les liens nécessairement complémentaires entre le CEF et l’alphabétisation, les principes et les démarches des deux outils seront dispensés aux conseillers et animateurs relais.

Ce groupe pourra aussi bien être suivi par les conseillers et les AR de préférence les maîtres alphabétiseurs ayant une expérience avérée dans la conduite des groupes et dans la maîtrise de la démarche CEF

.

* GFC/og : il s’agira ici de répertorier dans les communes d’intervention celles qui ont bénéficié des programmes d’alphabétisation et de dénombrer parmi les producteurs volontaires ceux qui sont déjà alphabétisés. La lecture, l’écriture et le calcul facilitent énormément la rationalisation des décisions. Cependant, l’alphabétisation ne sera pas une condition suffisante à la mise en place de la démarche CEF. Elle sera un critère principal pour renforcer la mise en place des GFC homogènes.

Les adhérents de ce groupe sont prioritairement alphabétisés en une langue nationale ou en français et disposeront des supports de CEF traduits dans une des principales langues (retenues par le programme) pour suivre les différentes activités menées sur leurs exploitations. Comme le groupe précédent, les conseillers et les AR sont en mesure d’accompagner les producteurs. Il est également indispensable que les conseillers et les AR en charge de ces groupes aient des connaissances avérées en alphabétisation.

* GFC/rc : ce groupe est constitué des adhérents les plus avancés dans le processus (adhérents de l’ex-PADSE). Ils ont besoin des appuis plus pointus et ne nécessitent pas de suivis aussi réguliers que les trois premiers groupes. Ce groupe génère des animateurs relais qui devront accompagner eux aussi des GFC. Au démarrage, une évaluation sera faite dans les communes ayant une antériorité en CEF afin de dégager les adhérents de ce groupe.

Les producteurs de ces groupes ont une très bonne connaissance de la démarche et savent formuler leurs besoins et bien les argumenter. Ils sont plus exigeants en termes de conseils ; car les demandes formulées sont bien élaborées et précises. De ce fait, c’est le conseiller lui-même qui devra suivre ces groupes.

Un guide méthodologique a été conçu pour la mise en place des GFC et sera mis à la disposition des conseillers et AR.

* 1. METHODOLOGIE D’INITIATION AVEC LES TYPES DE GROUPES FOCAUX DE CONSEILS

La méthodologie d’initiation ne sera pas uniforme suivant les différents types de GFC. L’idée de base étant de regrouper les producteurs suivants leurs objectifs et attentes, il convient de signaler qu’on peut retrouver au sein d’un même groupe des producteurs alphabétisés ou non. Dans ces conditions, le conseiller ou l’AR dans l’accompagnement du groupe devra utiliser la technique d’approche par compétence pour permettre aux adhérents d’assimiler les notions de gestion à développer.

En effet, cette technique consiste à développer au sein d’un même groupe constitué de producteurs ayant des niveaux d’alphabétisation différents, une méthode d’apprentissage permettant aux adhérents de bénéficier des mêmes types de conseils. Cette approche a été développée avec quelques GFC de la commune de Comè avec un prestataire privé du PADSE. Cette expérience mérite d’être capitalisée et reconduite dans d’autres localités.

Les appuis à proposer par le PADYP sont définis en lien avec les producteurs concernés et leurs organisations professionnelles dans un souci d’appropriation et de pérennisation.

* 1. LES THEMES A ABORDER PAR GFC

Suivant la nouvelle démarche du CEF que le PADYP se propose de mettre en œuvre et par rapport aux types de demandes et attentes des différents GFC à constituer, certains thèmes importants à priori pourraient être évoqués comme centre d’intérêts par les membres des GFC. Les principaux thèmes sont consignés dans le tableau suivant :

**Tableau N° 1 : thèmes relatifs au domaine d’application du CEF**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Thèmes à aborder | GFC/se | GFC/al | GFC/og | GFC/rc |
| Gestion des flux et de stocks | x | x |  |  |
| Gestion de la main d’oeuvre | x | x | x |  |
| Gestion de la trésorerie | x | x | x |  |
| Gestion de la fertilité des terres | x | x | x | x |
| Choix de production et la comparaison des performances des technico-économiques |  |  | x | x |
| Promotion de l’innovation |  |  | x | x |
| Planification des activités | x | x | x | x |
| Accès aux intrants et la commercialisation | x | x | x | x |
| Autosuffisance alimentaire | x | x | x |  |
| Financement de l’exploitation |  |  | x | x |
| Mécanisation de l’agriculture |  |  | x | x |
| Elaboration d’un Plan d’affaire |  |  | x | x |
| Recherche de financement pour l’exploitation |  |  | x | x |

Pour apporter des solutions aux préoccupations des adhérents, les conseillers et les animateurs relais feront recours aux outils CEF recensés et développés sous forme de modules de formation. A chaque thème correspondent des outils spécifiques pour accompagner les adhérents dans leur exploitation. Un thème peut faire appel à un ou plusieurs outils.

Par exemple, pour la gestion de la main d’œuvre, les producteurs ont besoin : i) du cahier de main d’œuvre, ii) du plan de Campagne et iii) du cahier de caisse.

La fréquence de déroulement des formations sur ces outils sera définie avec les producteurs suivant le type de GFC et les catégories de producteurs constituant le groupe (alphabétisés ou non).

* 1. LES OUTILS A DEVELOPPER

Les thèmes à aborder constituent les grands domaines d’application du conseil. Il existe alors un lien étroit entre ces termes et les outils à développer. Par exemple, certains outils de gestion permettent de suivre les recettes et les dépenses (Journal de caisse) pour évaluer les charges les plus importantes de l’exploitation mais aussi de la famille. Cet outil favorise également une transparence dans la gestion des recettes et dépenses et réduit les conflits liés à l’utilisation et à la répartition des revenus. D’une manière générale, le PADYP a mis à la disposition des conseillers un classeur d’outils de gestion dont les termes développés sont en relation avec les domaines d’application sus-cités.

Les outils développés dans le classeur sont répartis en cinq (05) grandes catégories :

* Outils de Collectes de données et de suivi d’exploitation : Outils de diagnostic, Parcellisation de l’Exploitation, Cahier de Caisse, Cahier de Main d’œuvre, Cahier de Stock ;
* Outils de Synthèse : Tableau de Flux Mensuels de trésorerie, Amortissement Physique, Fiche de lot, Fiche de synthèse mensuelle, Bilan d’Ouverture/de Fermeture ;
* Outils d’analyse des résultats : Fiche de calcul des marges et de la Rémunération de Journée de Travail, Fiche Parcellaire de calcul de la Marge Brute, Coût de Production, Compte d’Exploitation/Compte de Résultat ;
* Outils de Prévision : Plan de Campagne, Budget de Trésorerie, Compte d’Exploitation Prévisionnel, Fiche Parcellaire de prévision et réalisation des opérations culturales ;
* Outils d’élaboration de projet : fiche d’élaboration de dossier de projet, fiche d’élaboration d’un dossier de demande financement, technique de négociation, technique de marketing et de commercialisation.

Chaque catégorie comprend des outils qui sont présentés et bien détaillé dans le classeur d’outils CEF en annexe N° 1.

Le développement de chaque outil se présente comme suit :

* définition du thème ;
* identification et définition des concepts clés ;
* utilités du thème ;
* limites liées au thème ;
* mode construction et remplissage du thème s’il existe ;
* quelques indications et recommandations pour le remplissage.

**Tableau N° 2 : outils à développer par domaine d’application**

|  |  |
| --- | --- |
| Quelques thèmes à aborder | Outils à développer |
| Gestion des flux et de stocks | Cahier de Stock |
| Cahier de Caisse |
| Plan de Campagne |
| Gestion de la main d’oeuvre | Cahier de Main d’œuvre |
| Cahier de Caisse |
| Fiche Parcellaire |
| Gestion de la trésorerie | Cahier de Caisse |
| Fiche Parcellaire |
| Gestion de la fertilité des terres | Parcellisation |
| Fiche Parcellaire |
| Planification des activités | Plan de Campagne |
| Budget de Trésorerie |
| Choix de production et la comparaison des performances des technico-économiques | Marges (Mari, Brute, etc.) |
| Coût de Production |
| Compte d’Exploitation/Compte de Résultat |
| Accès aux intrants et la commercialisation | Cahier de Stock |
| Technique de négociation et Contrat |
| Accès au financement pour l’exploitation | Plan d’affaire |
| Technique de négociation et Contrat |

Comme il se dégage des catégories d’outils ci-dessus, la démarche CEF du PADYP part des échanges avec les intéressés pour aboutir à la définition des modules de formation. Cette évolution porte en elle les principales avancées ci-après :

* la souplesse de l’appui qui est proposé et dont la conception (en termes de contenu et de forme) est dictée par les demandes des adhérents ;
* l’adaptation des outils à la demande ; car le conseil vise à construire un raisonnement afin d’analyser une situation et de résoudre un problème ;
* le choix réel des outils pour répondre aux préoccupations des adhérents ;
* la prise en compte et la valorisation des savoirs paysans qui permettent de les faire évoluer vers des pratiques mieux raisonnées.

1. ACCOMPAGNEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES
   1. CONSEILS TECHNIQUES

Les conseils techniques représentent l’ensemble des services-conseils dont la finalité est le renforcement des capacités productives des différents acteurs du secteur agricole, notamment les producteurs. Ils englobent toutes les techniques et technologies relatives à l’agriculture au sens large du terme. C’est la combinaison du conseil de gestion classique et des conseils techniques qui ont donné naissance au concept du conseil à l’exploitation agricole.

Les conseils techniques apportés aux producteurs visent les résultats suivants :

* les exploitations agricoles bénéficiaires des conseils techniques sont devenues productives, compétitives et préservent l’environnement ;
* les conseillers CEF ou techniciens spécialisés ont une meilleure connaissance des exploitations agricoles dans leur globalité et adaptent les conseils techniques à chaque situation ;
* un climat de confiance s’est rétabli entre les producteurs, leurs organisations, les conseillers CEF et les techniciens spécialisés.
  + 1. Les Types de Conseils

Les types de conseils fondamentaux à apporter aux adhérents CEF seront prioritairement des conseils techniques adressés à l’exploitant agricole. Les conseils apportés visent à améliorer les processus de prise de décisions des adhérents. D’une manière générale et selon les GFC à mettre en place, les types de conseils rencontrés sont relatifs à : la gestion de main d’œuvre, la gestion de la trésorerie, la gestion des réserves alimentaires, le contrôle des ravageurs, l’assolement, la rotation, la conduite des activités agricoles, l’installation de cultures pérennes, l’achat de terre, etc.

En effet, partant de ces types de conseils qui permettent aux adhérents de prendre des décisions sur leurs exploitations respectives, Ansoff (1965), a classé les décisions prises par les producteurs en trois grandes catégories à savoir :

* les décisions courantes : prises au jour le jour fondées sur le savoir-faire de l’exploitant (la gestion de la main d’œuvre, la gestion de la trésorerie, la gestion des réserves alimentaires, le contrôle des ravageurs) ;
* les décisions tactiques : moins fréquentes que les précédentes et souvent réversibles (assolement, rotations, conduite technique d’une activité agricole.) ;
* les décisions stratégiques : engageant l’avenir de l’exploitation et sont peu fréquentes et souvent irréversibles (investissement dans la culture attelée, achat de la terre, installation de culture pérenne).

NB : les conseils sont généralement apportés par les conseillers. Certaines situations dépassent toutefois la compétence des conseillers et dans ces conditions, ils devront faire recours à des compétences extérieures.

**Les décisions courantes**

Les adhérents du CEF pourront recevoir ces conseils techniques par divers canaux :

* au cours des animations sur des thématiques pertinentes identifiées par les GFC en valorisant les savoirs endogènes. Un conseil qui vise à favoriser les échanges entre producteurs et la mise en place de nouvelles techniques à travers un réseau d’expérimentations et de formations géré par les producteurs eux-mêmes. Un conseil élaboré à partir des données techniques et économiques produites par des producteurs ou des fermes de référence. Les connaissances et les expériences d’autres producteurs permettent généralement de répondre aux préoccupations de leurs pairs. Egalement, le conseil peut se baser sur les résultats obtenus par une diversité de producteurs dans une région donnée et qui sont analysés collectivement par les chercheurs, les techniciens et les producteurs. Toutes ces informations permettent l’élaboration des référentiels technico-économiques et des stratégies d’amélioration d’une production ou d’un système de production.
* lors des visites d’échange entre producteurs : d’une manière générale, les échanges entre les producteurs conseillés et d’autres personnes de la même région ou d’une région différente (lointaine) sont souvent très enrichissants. Il convient de bien préparer ces échanges pour valoriser au mieux l’investissement consenti par chacun (temps et moyens financiers). Elles peuvent être organisées pour visiter une station de recherche, une ferme de référence, un promoteur agricole, une parcelle de démonstration, etc. Le but de ces visites est de permettre aux adhérents d’apprécier les résultats produits par certaines technologies appliquées par leurs homologues et qu’ils pourront tester eux-mêmes. En raison de la dynamique qu’elles incarnent, ces visites seront fréquentes au cours de la mise en œuvre du PADYP. Les participants aux visites seront désignés parmi les membres des GFC concernés par les problématiques retenues. Ils ont l’obligation de restituer les notions acquises au cours des visites à leurs pairs. Ceci a pour avantage de favoriser la circulation et le partage de l’information au sein des GFC.
* par les Formations techniques : elles seront dispensées par les conseillers ou par des expertises externes, avec une éventuelle démultiplication par les animateurs relais dans les cas appropriés. En effet, une mission de recensement des besoins de formation technique des adhérents de l’ex-PADSE a identifié des thèmes en production végétale, en production animale, et sur la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Ces thématiques seront actualisées et feront l’objet de modules de formation pour les adhérents qui auront formulé des besoins et attentes dans ces différents domaines. Cette mission devra poursuivre ces travaux afin d’identifier, dans les différentes localités, des personnes ressources ayant des compétences dans les domaines sus-cités afin de mettre à la disposition des producteurs les conseils nécessaires. Les demandes techniques à caractère général qui ne sont pas prises en compte par les prestataires dont leur pertinence est justifiée au profit du collectif d’un GFC, feront l’objet des formations techniques par l’utilisation du Fonds de Développement des Services Spécifiques (FDSS).
* les visites de l’exploitation : c’est une technique classique et efficace de la vulgarisation agricole, car le producteur croit plus en ce qu’il voit que ce qu’il entend et se méfie des conseillers qui donnent des conseils sans voir la réalité. Pour bien faire passer le message, il faut bien préparer la visite. La préparation consiste à : identifier un thème intéressant le groupe, s’assurer que le producteur visité présente son expérience, stimuler les échanges et les recentrer régulièrement sur un sujet pour approfondir les analyses et faire émerger les conclusions. Il convient de signaler que dans cet exercice, le conseiller joue un rôle de facilitateur et non de « donneur de leçon ».
* la valorisation des savoirs des paysans : elle permet d’aller plus loin que la visite d’exploitation. A partir d’une thématique identifiée par un groupe, des producteurs proposent des essais et les mettent en place ; le conseiller fournissant des éléments méthodologiques pour que les résultats soient exploitables. Les résultats sont commentés par les producteurs concernés et discutés en groupe.
* La recherche d’accompagnement : le PADYP pourra le cas échéant mettre en place une recherche d’accompagnement pour alimenter le conseil technique aux adhérents. Il s’agira, à partir des problèmes techniques identifiés, de tester dans des exploitations agricoles volontaires, des solutions proposées par la recherche. Des contrats de partenariats seront passés avec des institutions de recherche nationales pour conduire ces activités. Les résultats issus des expérimentations concluantes seront diffusés par le biais des visites d’échange, des médias ou feront l’objet de formations techniques.

**Les décisions tactiques**

Les adhérents recevront des conseils liées à cette catégorie de décision par :

* les animations de groupe : elles créent une véritable dynamique de groupe et permettent aux adhérents ayant de faibles performances d’améliorer leurs pratiques à partir des résultats des autres producteurs.
* le suivi des exploitations agricoles : il vise à restituer et à analyser les résultats de l’exploitation et à proposer des conseils appropriés. Il permet également d’identifier et de suggérer des solutions idoines aux problèmes liés à l’utilisation des supports de gestion. Le mécanisme et les différents types de suivis seront développés dans le chapitre suivi.
* les formations : quant à elles, seront axées sur les outils correspondants à ce type de conseil. Ces outils seront identifiés de commun accord avec les producteurs du GFC concerné et le conseiller se chargera de les utiliser au profit des producteurs ;
* les visites d’échanges : elles seront organisées de la même manière comme dans le cas précédent.

**Les décisions stratégiques**

Les adhérents concernés par ce type de conseil sont souvent des producteurs qui ont capitalisé une grande expérience dans le domaine agricole. Ce sont des conseils pointus et généralement individuels. Les adhérents reçoivent ces conseils au cours des formations qui font intervenir un ensemble d’outils (collecte, synthèse, prévision et analyse) destinés à recueillir le maximum d’informations sur le fonctionnement de l’exploitation.

* + 1. Autres appuis

Ils concernent certains domaines très importants dont les producteurs font recours pour recevoir des appuis-conseils pour le développement de leur activité. Il s’agit par exemple de :

* appui à la commercialisation groupée des produits ;
* informations sur les opportunités de marchés ;
* élaboration des plans d’affaires ;
* financement agricole ;
* négociation, contrat et de marketing ;
* accès aux ressources du FDSS.

A titre d’exemple, nous avons jugé pertinent d’illustrer la méthodologie employée par la Confédération Paysanne de FASO (CPF) au Burkina lors de la formation de ses leaders paysans sur la gestion des récoltes familiales.

En effet, cet exemple a été transcrit pour partager avec les conseillers CEF et les AR la méthodologie utilisée par cette confédération pour amener les adhérents à comprendre la gestion des récoltes familiales. Dans ces conditions, le conseiller ou l’animateur va rechercher toutes les thématiques qui concourent à trouver des approches de solutions aux attentes des producteurs. La gestion des récoltes familiales fait appel à des notions suivantes :

* la notion de sécurité alimentaire et l’accès à la nourriture ;
* la notion d’insécurité alimentaire et ses causes ;
* la notion de la gestion des exploitations et du conseil à l’exploitation ;
* les outils et méthodes du CEF ;
* la prise de décision ;
* les mouvements des produits dans la gestion du grenier ;
* les besoins en nourriture et réserves alimentaires ;
* le nombre de personne à nourrir et leur consommation.

Les détails sur la méthodologie de gestion des récoltes agricoles familiales se trouvent en annexe N°2.

* + 1. Rôles des acteurs

Plusieurs acteurs sont impliqués dans l’accompagnement des exploitations agricoles dans le cadre de la mise en œuvre du CEF. Au nombre des acteurs on peut citer : i) la CELCOR, ii) les prestataires (Bureaux d’Etudes, ONG et OP), et iii) les autres structures impliquées.

* La CELCOR

Elle assure le pilotage général du programme. Dans le cadre de l’appui-conseil aux adhérents CEF. Elle se chargera de :

* contractualiser avec les personnes ressources pour les formations techniques ;
* assurer la formation de base des conseillers ;
* participer à l’affinement des outils CEF ;
* mettre à la disposition des conseillers des supports pour accompagner les adhérents ;
* mettre à la disposition des conseillers un répertoire des IMF ;
* mettre en place des références techniques et technico-économiques ;
* financer les protocoles de recherche dont les résultats seront exploités par les adhérents.
* Les prestataires de services

Dans le cadre du PADYP, les prestataires de services sont représentés par les bureaux d’études, les ONG et les Organisations Paysannes.

* Les prestataires de services

Il s’agit de bureaux d’études, les ONG et les Organisations Paysannes (OP). Leurs rôles dans l’appui-conseil se résument comme suit :

* formations des conseillers ;
* visites d’échanges ;
* information sur les itinéraires techniques des cultures dominantes de chaque localité ;
* organisations des formations techniques à l’endroit des conseillers ;
* restitution des données aux adhérents et aux membres des OP ;
* proposition d’amélioration des outils ;
* mise en place d’un pool de compétences.
* Le conseiller

Il constitue le maillon le plus important du dispositif. C’est pourquoi il est indispensable de ressortir son rôle ; car la réussite du processus dépend énormément de son dynamisme et de ses qualités. Il est recruté par les prestataires et constitue leurs représentants sur le terrain. Il a pour rôles de :

* apporter des appuis techniques ;
* former/animer les sessions de formations au profit des animateurs relais et des producteurs ;
* organiser les animations de groupe ;
* valoriser le savoir paysan ;
* mettre en relation les producteurs avec les personnes ressources ;
* faciliter l’accès à l’information ;
* faire le traitement et l’analyse des données ;
* faire des restitutions individuelles et de groupes des résultats de campagne ;
* prodiguer des conseils ;
* organiser les séances de suivis ;
* contribuer à la mise au point des outils et leur traduction en langues nationales ;
* aider le producteur à élaborer un plan d’affaire ;
* organiser les visites d’échanges au profit des adhérents et des AR.
* Les Animateurs Relais

Il relaie les informations reçues du conseiller et accompagne ce dernier dans l’exercice de sa fonction. Il a pour tâches principales :

* sensibiliser les producteurs ;
* former les producteurs ;
* créer la dynamique de groupe ;
* encourager les réseaux sociaux de proximité pour la circulation des informations ;
* partager avec les adhérents des expériences endogènes réussies ;
* développer des démarches de conseils qui répondent aux demandes ;
* organiser des visites d’exploitations ;
* collecter les données auprès des adhérents ;
* transmettre les données au conseiller.
* suivre des exploitations.
* Les autres acteurs impliqués

Ils interviendront entre autre dans :

* la recherche développement ;
* la formation technique.

L’ADRAO pourra mettre à la disposition des prestataires les résultats de recherche sur le Riz, l’INRAB sur le maraîchage, CRA-CF pour le coton, la FSA sur les thématiques ayant fait l’objet de recherche etc.

* 1. APTITUDES ET COMPORTEMENTS REQUIS DES ACTEURS

Les acteurs principaux impliqués dans l’accompagnement des adhérents sont : les conseillers et les animateurs relais.

* Le conseiller

Le conseiller n’est pas comme dans le cas de la vulgarisation classique, le seul détenteur du savoir, de la connaissance élaborée, celui qui effectue un diagnostic externe et propose des solutions aux producteurs. Dans le dispositif que propose le PADYP pour la mise en œuvre du CEF, le conseiller sera considéré comme la personne qui apporte des informations, qui accompagne et suit l’adhérent dans ses activités agricoles. Il établit avec l’adhérent une dynamique de co-apprentissage au cours de laquelle les savoirs paysans sont valorisés à travers la mise en place de réseau de relations pour construire de nouvelles connaissances.

Le conseiller est le maillon central du dispositif CEF. Son dynamisme et son ardeur au travail sont indispensables pour la réussite du programme. Il devra être expérimenté et posséder un niveau de formation initial suffisant. Pour réussir, le conseiller devra avoir un profil qui répond à son métier et son rôle devra être clairement défini.

Pour prétendre être un conseiller CEF, il faut un niveau d’étude équivalent au « BAC agricole ». En effet, suivant les expériences antérieures, le conseiller CEF est généralement un diplômé du Lycée Agricole Medji de Sékou (LAMS). Néanmoins, le PADYP ouvrira le champ de profil du conseiller à d’autres formations. Ce qui est important dans le métier du conseiller c’est la vocation, l’engagement personnel et le partenariat établi dans la mesure où le conseiller devra considérer le producteur comme quelqu’un qui peut raisonner et argumenter ses choix.

Un conseiller CEF est :

* un facilitateur entre l’exploitant et son exploitation ;
* une personne dotée de connaissances multiples pour appuyer les adhérents ;
* une personne qui accompagne les adhérents à une prise de décision ;
* une personne qui accompagne les producteurs à l’aide des outils de CEF ;
* une personne qui anime et dynamise un GFC.

Le conseiller CEF devra avoir entre autres les qualités suivantes :

* connaitre le milieu rural ;
* être discret et intègre ;
* avoir la capacité d’écoute ;
* être en mesure d’identifier les personnes ressources ;
* avoir la facilité d’intégration dans le milieu ;
* être un bon observateur ;
* avoir l’esprit d‘analyse ;
* avoir l’esprit de discernement et de croisement d’informations ;
* aller à la recherche permanente de l’information ;
* être objectif dans l’analyse des données ;
* disposer d’un savoir-faire réel ;
* être bien outillé pour donner des conseils pertinents et de qualité ;
* être indépendant dans la formulation des conseils.
* Les Animateurs Relais

Les AR comme leur nom l’indiquent, sont surtout utilisés pour la démultiplication du CEF. Ce sont des adhérents ayant une expérience avérée en CEF (au moins 2 ans) et qui ont la capacité de transmettre les notions acquises à leurs pairs. Ils peuvent être également des maîtres alphabétiseurs selon le cas. Les animateurs relais devront connaître le fonctionnement des exploitations agricoles de leur zone d’intervention et maîtriser au moins une langue nationale parlée dans leur localité.

L’animateur relais devra avoir les qualités suivantes :

* être une personne connue acceptée des producteurs et ayant des pratiques et des attaches paysannes ;
* appartenir au moins à une Organisation Paysanne ;
* avoir une capacité d’écoute et de mobilisation ;
* avoir les aptitudes à travailler en équipe ;
* être disponible ;
* être humble, discret et intègre.
  1. SUIVI ET ROLE DES ACTEURS IMPLIQUES

Il sera organisé dans le cadre de la mise en œuvre du programme, des suivis selon la position qu’occupent les acteurs sur le dispositif et selon les informations recherchées.

* Objectif des suivis

Le suivi consiste à s’assurer de la bonne exécution des conseils technico-économique apportés aux adhérents.

* Résultats attendus
* le niveau d’exécution des conseils techniques et technico-économiques est connu ;
* les difficultés qui entravent l’exécution des conseils techniques et technico-économiques sont connues et solutionnées ;
* les solutions aux difficultés sont identifiées, analysées de concert avec les bénéficiaires et appliquées.
  + 1. Types de suivis

On distingue deux grandes catégories de suivis : le suivi des exploitations et le suivi des formations.

* Suivi des exploitations

Il concerne toutes les activités en rapport avec l’exploitation agricole. Il s’agit de :

* Suivi des enregistrements des données

Il est systématiquement réalisé par le conseiller et les AR sur la base d’une programmation dont la date de la visite est convenue avec l’adhérent. Il concerne la vérification et la collecte de données par les conseillers et les AR. Le processus se réalise en deux étapes :

1*ère* étape : enregistrement des données par les adhérents. Chaque adhérent effectuera un enregistrement des données de gestion de son exploitation agricole en utilisant les outils d’enregistrement mis à sa disposition.

2*ème* étape : synthèse et saisie des données. Pour éviter l’accumulation de données et faciliter la détermination des résultats à la fin d’une période, les données enregistrées seront utilisées pour la réalisation d’agrégats mensuels par les adhérents. Lors des suivis effectués par le conseiller et les AR, les agrégats seront vérifiés pour s’assurer de la justesse des calculs effectués par les adhérents et qu’il n’y a pas eu d’éventuelles omissions d’informations. Le conseiller et les AR procèderont à leur collecte et la saisie dans la base de données se fera faite par le conseiller.

3ème étape : restitution des données. On distingue deux catégories de restitution : individuelle et de groupe. Dans le cadre du PADYP, la restitution individuelle se fera à la demande alors que la restitution de groupe est systématique.

De façon générale, la restitution est faite par le conseiller. C’est la dernière étape du processus qui implique aussi bien le conseiller que l’adhérent. Ce dernier devra analyser ses résultats, se positionner par rapport au potentiel du groupe après la prise de décision. Pour y arriver, le PADYP a réfléchi sur « une méthodologie de restitution des résultats de gestion aux adhérents » qui servira de guide de conseil pour les conseillers dans l’accompagnement des adhérents. Ce document se trouve en annexe N°3.

* Suivi des activités de l’exploitation

Il se fait exclusivement sur l’exploitation et concerne généralement les aspects techniques et organisationnels des activités. Il s’agira ici, de suivre les activités inscrites dans le plan de campagne et de voir leur exécution dans le temps. C’est le lieu de soulever les problèmes techniques au conseiller et à l’AR pour qu’ensemble des solutions d’amélioration soient envisagées. C’est le moment également de redimensionner certaines activités ou faire de nouveaux choix suite aux difficultés qui pourront avoir de répercussion sur les résultats.

* Suivi des applications des conseils

Les décisions prises par les producteurs doivent être transcrites dans des cahiers par chacune des parties : le conseiller et le producteur. A ces décisions correspondent des conseils appropriés qui sont planifiés dans le temps. Le conseiller, à chaque passage chez le producteur doit suivre et évaluer les décisions prises, et s’assurer de leur mise en pratique. L’évaluation peut déboucher sur une nouvelle prévision des activités.

* Suivi de la gestion de crédit

Les crédits octroyés aux adhérents doivent être bien gérés pour les rendre plus crédibles vis-à-vis des IMF et pour permettre également aux autres producteurs d’en bénéficier. C’est pourquoi le conseiller devra inscrire dans ses activités le suivi des crédits. Il s’agira de suivre avec le producteur si le plan de décaissement prévu pour les activités se réalise normalement.

* Suivi des formations
* Suivi des conseillers et AR par les prestataires

Dans l’exercice de leur fonction, les conseillers et les AR devront être suivis par leurs responsables hiérarchiques qui sont selon l’organisation interne au sein des structures, les responsables techniques ou toute autre personne mandatée par la structure. Ils devront effectuer des visites de terrain pour constater l’effectivité des activités prévues et appuyer les conseillers et les AR dans leur travail. Les fréquences de suivis seront définies pour une efficacité du travail.

* Suivi des AR par des conseillers

Les animateurs relais sont suivis par les conseillers dans la préparation et le déroulement des formations. Selon son programme de suivi, l’animateur relais reçoit la visite du conseiller qui l’accompagne pour des appuis sur les plans techniques et conceptuels. L’animateur relais peut également solliciter le conseiller pour des questions spécifiques qui dépassent ses compétences.

* Suivi des prestataires par la CELCOR

La CELCOR organisera périodiquement des suivis pour apprécier l’évolution des activités contractuelles des prestataires. Ces suivis peuvent être programmés ou inopinés. La composante Suivi-Evaluation du programme sera fortement impliquée dans cette activité surtout pour les suivis d’impact du CEF.

* + 1. Fiches de suivis

**Cahier de visite de site** : c’est une fiche qui renseigne sur les activités exécutées par les conseillers ou les AR. Elle portera les informations suivantes : la date, le lieu (village et commune), le prestataire, le type de GFC, l’objet de la visite, les observations faites, les conseils apportés et date de la prochaine visite.

La composante Suivi-Evaluation a prévu des fiches pour suivre l’exécution du programme aussi bien au niveau des conseillers et les AR qu’au niveau des prestataires de services.

Il s’agit de :

* la fiche de suivi des formations ;
* la fiche de suivi des effectifs des adhérents ;
* la fiche de suivi des visites d’échange.
  1. LES REFERENCES TECHNIQUES ET TECHNICO-ECONOMIQUES

C’est un ensemble de données qui sera présenté sous forme de fiches techniques et mises à la disposition des conseillers et des animateurs relais. On distingue deux grandes catégories : les références techniques et les référentiels technico-économiques.

La CELCOR va parcourir toutes les structures capables de fournir des informations relatives aux domaines identifiés et va constituer en son sein une base documentaire. A cet effet, elle a prévu la mise en place d’une base de données pour stocker les informations collectées. Une première prospection sera faite et les informations seront mises à la disposition des conseillers et des AR. Les documents initiaux seront enrichis au fur et à mesure des acquis en exploitant les données et études existantes ainsi que les études complémentaires qui pourraient être conduites.

* + 1. Les références techniques

Ces documents, spécifiques à chaque zone d’intervention, permettront de situer les activités du programme, plus particulièrement celles des acteurs susmentionnés dans le milieu dans lequel ils vont opérer. C’est un recueil de fiches techniques mis à la disposition des conseillers et des AR qui sont des résultats issus des stations de recherche agronomiques ou des résultats d’expérimentations endogènes réussies. C’est en réalité des normes plus ou moins admises dans des domaines agricoles dont le conseiller et l’animateur relais ont besoin dans l’exercice de leur fonction.

**Recherche d’informations et leurs sources**

Par rapport à l’importance et la qualité des informations à disposer, un travail préliminaire a été effectué au niveau de la CELCOR : i) les domaines dans lesquels les informations seront collectées sont identifiés, ii) les personnes devant collecter les informations responsabilisées et iii) les structures à visiter sont répertoriées.

* Collectes des informations : les informations seront collectées auprès des structures identifiées. Les informations recueillies à leur niveau seront discutées avec les spécialistes et au besoin, ces informations seront réactualisées. Le conseiller devra continuer les recherches sur le terrain auprès des structures existantes dans sa zone d’intervention pour enrichir le premier travail fait par la CELCOR.

Ces informations porteront sur les itinéraires techniques, les techniques de culture, les techniques d’élevage, la transformation agro-alimentaire, l’utilisation des plantes améliorantes, etc. Ces informations seront indispensables pour les producteurs dans l’amélioration de leurs pratiques culturales et le développement de leur exploitation.

* Les membres de la CELCOR devront prioritairement collecter les premières informations avant la mise en place des conseillers sur le terrain. Ils seront aidés par les OP partenaires ou autres personnes ressources disposant des informations.
* Les structures potentielles à visiter sont :
* la bibliothèque du MAEP ;
* l’institut Nationale de Recherche Agricole (INRAB) : les cultures maraîchères ;
* les Centres de Recherche Agronomiques (CRA) : les tubercules et racines ;
* la recherche Coton et Fibre : le coton ;
* l’institut International de l’Agriculture Tropicale : le maïs, les tubercules et racines ;
* Africarice : le riz ;
* le Programme Riz Nérica : le riz ;
* la station de recherche de Niaouli : les racines et tubercules ;
* les CeRPA et CeCPA : toutes cultures ;
* la Faculté des Sciences Agronomiques ;
* les écoles de formations agricoles (LAMS, INA, CETA, CPA etc.) ;
* les projets/programmes (PDRT, Projets Niébé, PEDUNE, Projet Manioc).
  + 1. Référentiels technico-économiques

Les référentiels sont des résultats générés à partir des données d’une ou plusieurs exploitations agricoles, ou d’une ferme de référence. C’est aussi, des informations obtenues grâce à une évaluation pratiquée au niveau des systèmes de production et des exploitations agricoles. Les communes ayant abrité le CEF dans le cadre du PADSE en sont des exemples-types ; car les résultats des adhérents qui s’y trouvent pourraient servir de référentiels pour la zone.

Les référentiels aideront les producteurs à prendre des décisions et constituent par la même occasion des supports de discussions individuelles et collectives pour analyser avec les producteurs leur logique et leur applicabilité dans des conditions différentes.

Les informations produites concernent les connaissances du fonctionnement des différents types d'exploitations, l’identification des pratiques adaptées aux situations locales et la validation des innovations.

Comme référentiels on peut retenir :

* le rendement par culture et par zone agro-écologique ;
* la marge brute par culture ;
* la marge après intrant ;
* le compte de résultat ;
* les coûts de production ;
* la rémunération de la main d’oeuvre familiale et totale.

De façon pratique, les exploitations ayant les résultats (itinéraires techniques) les plus performants seront sélectionnés pour former une référence basée sur le minimum de dépenses de production et de temps de travaux, et le maximum de productivité de facteurs rares (capital, main d’oeuvre familiale).

1. CONCLUSION

Le présent guide élaboré par la CELCOR à titre de document de travail devra servir de support pour la mise en œuvre des activités du CEF et sera prioritairement mis à la disposition des conseillers et d’autres acteurs (MAEP et les autres partenaires du programme intervenant sur les mêmes thématiques que le PADYP afin d’alimenter les réflexions, d’harmoniser les méthodes et de développer des synergies d’action).

L’initiation aux bases de gestion et l’accompagnement des exploitations agricoles se fondent sur la prise en compte des préoccupations quotidiennes des producteurs et les différents types de conseils à leur apporter pour l’amélioration de leurs conditions de vie. Le présent guide ne peut résoudre tous les problèmes des producteurs ; mais il retrace des pistes de réflexion pouvant permettre aux conseillers CEF d’apporter des approches de solutions aux attentes des producteurs.

Les conseillers CEF ont un rôle important à jouer dans l’amélioration de ce guide. Pour ce faire, il est souhaitable de les laisser l’utiliser pendant au moins une campagne agricole. Ensuite, il va falloir organiser un atelier regroupant tous les acteurs, et au cours duquel de profondes réflexions seront menées sur la pertinence du document et voir les amendements possibles. Une validation pourra faite par tous les acteurs impliqués.